



Conseil d'administration du 24 juin 2019



DELIBERATION N° 2019/05

Extrait de la réunion du lundi 24 juin 2019 à 18 heures, Maison de l'architecture et de l'environnement 29 rue Charlemagne à Nîmes

Etaient présents et ont pris part au vote :

Denis BOUAD, Président

Pour le collège des Conseillers départementaux : **4 votants**

Maryse GIANNACCINI, Vice-Présidente, Philippe PECOUT (titulaire), Cathy CHAULET (titulaire), Frédéric GRAS (titulaire),

Collège des Communes et EPCI : **9 votants**

Fabien CRUVEILLER, Vice-Président, Juan MARTINEZ (titulaire), Sonia AUBRY (titulaire), Frédéric TOUZELLIER (titulaire), Geneviève CASTELLANE (titulaire), Bernard DUCROS (titulaire), Jean-Michel PERRET (titulaire), Michel FEBRER (suppléant siégeant avec voix délibérative), Dominique RIBERI (suppléante siégeant avec voix délibérative)

Etaient présents et n'ont pas pris part au vote :

Collège des Conseillers départementaux :

Invités non membres du conseil d'administration :

Monsieur Nicolas SAUZET, comptable public adjoint de l'agence technique départementale

Personnel de l'agence technique départementale : Mesdames Nadège DOURIEZ, Anne CREUSOT-SALLE, Valérie FUHRIMANN, Messieurs Stéphane CARTOU, Jean-Christophe BURGAT, Gilles BOMPARD,

APPROBATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT PAR TYPE D'INVESTISSEMENT

N°2019/04



Séance du lundi 24 juin 2019

- Vu** les articles L5511-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'instruction comptable M52
- Vu** la délibération n°120 du Conseil Départemental du Gard en date du 6 juillet 2017, portant création de l'agence technique départementale du Gard,
- Vu** la délibération n°01 de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale du Gard en date du 7 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés
- Vu** les articles 15 et 16 des statuts de l'agence technique départementale du Gard, relatifs au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil d'administration,
- Vu** la note de synthèse envoyée le 18/06/2019 aux membres du conseil d'administration,

Le quorum étant atteint,

IL EST DELIBERE :

Article 1 – Approbation des durées d'amortissement par type d'investissement

Il est proposé d'adopter les durées d'amortissement et le montant de faible valeur, amortissable sur un an, suivant le tableau annexé,

Résultat du vote : 14 voix pour

A l'unanimité, adopté

Article 2 – Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Conseil d'administration de l'Agence Technique départementale du Gard, 29 Rue charlemagne, 30000 NIMES, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES.

ANNEXES

Tableau des durées d'amortissement et montant de faible valeur

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président Conseil d'administration



Denis BOUAD

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : **26 JUIN 2019**
- l'affichage le :
- la transmission au représentant de l'Etat le :



PROPOSITION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

compte	compte amortissement	CODE	désignation du bien	durée amortissement
2051	28051	LPII	LOGICIELS ET PRODUCTION INFORMATIQUE IMMATERIELLE	3 ANS
2181	28181	IGAAD	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	7 ANS
21848	28184	AMBM	AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	7 ANS
21848	28184	MB	MATERIEL DE BUREAU	7 ANS
2185	28185	MT	MATERIEL TELEPHONIQUE	3 ANS
2188	28188	PE	PETITS EQUIPEMENTS	1 AN
21838	281838	MIA	MATERIEL INFORMATIQUE et AUDIOVISUEL	5 ANS
21757	281757	MOT	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	3 ANS

Règle : Montant de faible valeur =
les biens inférieurs à 500 € TTC (cinq cents euros TTC) seront amortis sur un an.

